

Comment faire pour adhérer à l'AMAP



Publié le lundi 30 janvier 2012 14:41

Affichages : 7852

- Les personnes intéressées pour participer à l'AMAP doivent tout d'abord adhérer à l'association l'AMAP des Coteaux de l'Evre moyennant une cotisation annuelle de 5€.



[Téléchargez ici votre fiche d'engagement](#)

- Puis 2 fois par an, chacun s'engage par contrat avec un ou plusieurs producteurs sur les produits voulus. Les contrats sont disponibles sur le site AmapJ, Ils sont à renseigner "en ligne".

Pour les nouveaux adhérents, il est nécessaire au préalable de nous communiquer vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale et téléphone) par mail : Cette adresse e-mail est protégée contre les robots spammeurs. Vous devez activer le JavaScript pour la visualiser.

ou par l'intermédiaire de ce site : onglet [Nous contacter/adresses utiles/L'AMAP](#)

Ensuite pour accéder à votre espace personnel :

<https://contrats2.amapj.fr/p/montrevault-sur-evre>

et le lien de la documentation AmapJ :

https://amapj.fr/docs_utilisateur_adherent.html

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté avec l'utilisation d'AmapJ

- Chacun accepte les conditions de fonctionnement de l'Association
- Ensuite, chaque semaine, une distribution des produits achetés est organisée le jeudi soir de 18h30 à 19h30 au local de l'AMAP à la ferme Saint Jacques à Saint-Rémy-en-Mauges. Cette distribution est assurée par les adhérents de l'AMAP. Ainsi chaque adhérent devra tenir au maximum 2 permanences pour chaque période de 6 mois (mise en place des produits, accueil des consommateurs et ménage).

